point de vue du public et de l'Etat. M. le Ministre des Finances n'a pas aperçu le danger que ce projet et d'autres du même ordre font courir au public et à l'Etat. Il a parlé du droit qu'avait l'Etat de faire la loi. Il est impossible d'identifier les Compagnies de mines avec les Compagnies de chemins de fer. Quand on a imposé aux Compagnies minières certaines charges, on a fait une loi vis-à-vis de personnes déterminées. Ici l'Etat n'est pas le souverain, le prince, il est un contractant. Il a contracté avec les Compagnies et avec des millions de citoyens qui ont apporté leurs ressources pour accomplir l'œuvre que les Compagnies avaient pris l'engagement d'exécuter.

Les obligations jouissent d'une garantie associée à celle des actions pour la durée. Il n'y a pas d'homme d'Etat qui puisse se réclamer de difficultés financières pour refuser les moyens d'acquitter le coupon. Au *Journal officiel*, tout le long de la colonne des obligations, on lit : garantie de l'Etat. La pleine propriété des chemins de fer sera à l'Etat de 1950 à 1960. Est-il admissible que les propriétaires des 18 milliards, à l'aide desquels le patrimoine de l'Etat aura été constitué, puissent voir disparaître le gage qui leur a été présenté comme garantie des prêts qu'ils faisaient à l'Etat? C'est une erreur de dire qu'il ne peut pas résulter de conséquences financières de lois de ce genre.

M. Jules Roche se tourne vers les unifiés qui l'interrompent.

M. Jules Roche. — Laissez-moi continuer, vous savez bien que nous sommes des ennemis irréductibles. Nous jugeons, nous, vos doctrines mortelles pour le pays. Vous, vous les croyez destinées à améliorer le sort du genre humain.

M. A. Thomas. — Et la grandeur du pays. (Protestations sur de nombreux bancs.)

M. Jules Roche. — Nous aurons l'occasion un jour de discuter vos doctrines. Vous le savez, j'en ai une horreur profonde. (Bruit à l'extrême-gauche.) Pour l'instant, laissez-moi continuer mon discours. (Très bien, très bien.)

M. Jules Roche. — Le vice profond du système proposé est de considérer comme une seule les cinq Compagnies de chemins de fer qui, en réalité, ne sont pas dans la même situation. On légifère d'une façon uniforme pour cinq personnages profondément différents. La situation entre les agents qui vont bénéficier de la loi ne sera pas la même. Il subsistera des inégalités qui résultent précisément des différences qui existent actuellement entre les Compagnies.

L'orateur critique le système adopté par le Gouvernement au sujet du mécanisme au moyen duquel les Compagnies se procureront les fonds nécessaires pour faire face aux charges nouvelles.

M. Jules Roche. — Ce système consacre l'arbitraire des ministres en ce sens qu'ils pourront, à leur gré, imposer l'emprunt aux Compagnies, même si elles ont des disponibilités suffisantes. La rédaction actuelle de l'article 2 ne peut pas être maintenue. Une modification s'impose. Peut-on accepter l'évaluation des charges à 177 millions, chiffre de M. le Rapporteur? Non, elles s'élèveront, en fin de compte, à 243 millions, ainsi qu'on l'a démontré. Elles seront beaucoup plus élevées si l'on veut aller jusqu'au bout de l'idée de l'uniformité des retraites; la dépense atteindra 800 millions, 1 milliard peut-être. C'est là un avenir qu'il faut envisager si l'on veut s'engager dans une politique semblable. M. le Ministre des Finances a prononcé, il y a dix ans, une parole d'homme d'Etat. Il disait en présence des lourdes charges qui pesaient sur le pays que cette situation ne pouvait être modifiée qu'à la condition de modifier la politique générale.

M. Caillaux. — J'avais en vue alors la politique qui imposait au pays de lourdes charges militaires. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. Mouvements.)

M. Jules Roche. — L'interprétation que M. le Ministre donne aujourd'hui à cette observation importe peu. Le principe subsiste. Je fais appel au bon sens et à la responsabilité de la Chambre et je lui demande de ne pas s'engager dans la voie dangereuse où on veut l'entraîner. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'amendement est rejeté

L'amendement Th. Reinach, mis aux voix, est repoussé par 309 voix contre 142.

Un amendement de M. Sibille

M. Sibille développe un amendement aux termes duquel, pour se procurer les ressources nécessaires au supplément de charges résultant de la présente loi, l'administration des chemins de fer de l'Etat et les cinq grandes compagnies de chemins de fer pourront établir des surtaxes ou des modifications de tarifs qui seront soumis à l'approbation du ministre des Travaux publics.

M. Sibille. — Les porteurs de titres de Chemins de fer ont subi, depuis un an, une perte de 900 millions. Il est juste que les nouvelles charges soient supportées par ceux qui profitent des chemins de fer : les voyageurs et les expéditeurs. D'ailleurs, la révision des tarifs s'impose. On en réclame de tous côtés la simplification et l'unification. Les relèvements de taxes ne seraient autorisés par le ministre des Travaux publics qu'après une enquête approfondie. Le projet actuel, s'il était voté, opérerait une révision d'un contrat de travail librement accepté par les partis, approuvé par le gouvernement en vertu d'une loi exécutée. (*Très bien! à droite et au centre.*)

M. Barthe. — Vous feriez mieux de demander qu'on réduise les traitements des administrateurs que l'augmentation des charges du public.

M. Sibille. — La disparition des prix fermés réclamés tous les ans à la Chambre impliquerait une augmentation de tarifs. Enfin, pourquoi ne mettrait-on pas une taxe sur les voyageurs de première et de seconde classe? Il faut laisser les compagnies proposer ces augmentations de tarifs; ainsi l'on arrivera à une situation qui conciliera tous les intérêts. Je demande à la Chambre de voter la prise en considération de mon amendement. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Ch. Dumont, *ministre des Travaux publics*. — La loi actuelle n'impose aux compagnies qu'une charge très minime et elle n'affecte en rien la situation financière des compagnies. (Exclamations à droite et au centre.) En ce qui concerne la révision et l'unification des tarifs, la question n'a rien à voir avec la loi actuelle. Le gouvernement tiendra compte des intérêts du public, du personnel et des porteurs de titres et il s'appliquera à faire qu'aucun de ces intérêts ne soit lésé. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Un amendement de M. Delahaye

M. Delahaye présente un amendement tendant à ce que le billet de chemin de fer gratuit ou réduit au profit des députés ou sénateurs soit supprimé, sauf de Paris à leur circonscription.

M. Ch. Dumont monte à la tribune.

A gauche on lui crie : Non, ne répondez pas!

Mais M. Dumont réclame le silence.

M. Ch. Dumont. — Je demande à la Chambre de faire le geste nécessaire en repoussant l'amendement. (Rires à droite.) Nous ne sommes pas seulement les députés d'une circonscription, nous sommes les députés de la nation. (Applaudissements à gauche.)

M. Delahaye. — Les contribuables ne sont pas chargés de faire les frais de la défense des intérêts électoraux des députés. (Applaudissements à droite.) Bruit prolongé à gauche et à l'extrême-gauche.)

Une voix à l'extrême-gauche : Et les 10 francs qu'on nous retient, vous ne les comptez donc pour rien?

Par 397 voix contre 121, l'amendement est repoussé.

M. Delahaye. — Où êtes-vous les généreux? Ah! vous la montrez votre générosité! (Bruit à gauche et à l'extrême-gauche.) Allons, vous pourrez encore aller gratuitement à la Côte d'Azur. (Bruit prolongé à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Beauregard. — Les raisons qui ont été données par M. le Ministre des Finances ne sont pas suffisantes et les garanties manquent en ce qui touche la défense de la petite épargne; n'ayant pas obtenu satisfaction sur les points essentiels sur lesquels porte le débat, je voterai contre l'art. 2. (Applaudissements au centre.)

L'article 2 réduit aux trois premiers paragraphes est adopté. Voici le texte de ces trois paragraphes :

Pour se procurer les fonds nécessaires au supplément de charges en capital résultant de l'application de la présente loi, les Compagnies de chemins de fer et l'administration des chemins de fer de l'Etat recourront à des émissions d'obligations, sauf quand elles en seront dispensées par décisions des ministres des Travaux publics et des Finances. Les règles des 3e, 4e et 5e paragraphes de l'art. 10 de la loi du 21 juillet 1909 seront applicables en ce qui concerne la présente loi sous les modalités à déterminer par les ministres des Travaux publics et des Finances.

Les obligations émises par les Compagnies seront remboursables pendant la durée de leurs concessions respectives. Celles émises par l'administration des chemins de fer de l'Etat le seront dans un délai de 50 années.

Les articles 3 et 4 sont adoptés à mains levées. Ils sont ainsi conçus :

Article 3. — *Dans le délai maximum de deux mois après la promulgation de la présente loi, les administrations de chemins de fer devront soumettre les nouveaux règlements nécessaires pour l'application de la dite loi à l'homologation du ministre des Travaux publics qui statuera à leur sujet dans les conditions prévues par la loi du 27 décembre 1890, modifiée par la loi du 10 avril 1902.*

Article 4. — *Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.*

M. Th. Reinach. — Les obligations émises par les Compagnies dans l'application de la loi jouiront-elles ou non, de la garantie d'intérêt?

Le ministre. — Toutes les obligations des Compagnies sont sur le même mode et les obligations qui seront émises suivront le régime de toutes les obligations émises par les Compagnies. (Très bien, très bien.)

L'ensemble du projet est adopté par 431 voix contre 37.

Le président. — M. Castelin et plusieurs de ses collègues ont déposé un projet de résolution relatif aux retraites de diverses catégories d'employés.

M. Castelin. — Je demande que la question soit renvoyée à la Commission des travaux publics.

M. Albert Thomas. — Je fais des réserves en ce qui touche les employés des compagnies de chemin de fer secondaires. La Commission du budget sera prochainement en mesure d'apporter un texte qui pourra être inséré dans la loi de finances.

Le ministre des Travaux publics. — J'accepte le renvoi à la Commission des travaux publics en ce qui touche les agents des compagnies de chemins de fer secondaires. Il est à souhaiter que la question soit promptement réglée.

Le projet de résolution est renvoyé à la Commission des travaux publics.

M. Chéron, *rapporteur général*. — Je demande à la Chambre de fixer à la séance de demain, dans l'après-midi, la discussion des crédits supplémentaires relatifs au Maroc et à la nouvelle répartition des sous-secrétariats d'Etat. Le rapport sur ce dernier projet est à la distribution.

Cris : Ah! Ah! (sur de nombreux bancs).

M. Cochery, *président de la Commission du budget*. — Je demande à la Chambre de tenir une séance exceptionnelle mercredi matin. (Protestations.)

Le ministre des Travaux publics. — J'appuie cette proposition.

Par 456 voix contre 93, la Chambre décide de siéger mercredi matin.

Demain matin séance à 9 heures.

La séance est levée à 7 heures et demie.

BLOC-NOTES

Cri d'Alarme

— Avez-vous reçu cette circulaire encadrée de deuil qui a pour titre : « *La France existera-t-elle encore dans cinquante ans?* »

— Ne soyons pas si pessimiste. Pourquoi la France n'existerait-elle plus dans cinquante ans?

— Pourquoi? Mais tout simplement parce que, en 1960, il n'y aura plus que 25 millions de Français, en face de 100 millions d'Allemands à qui il suffira d'ouvrir la bouche pour nous avaler tout cru.

— Vous exagérez!

— Pardon, c'est mathématique. Déjà, en 1911, la population française n'est plus que de 38 millions d'habitants; la population allemande atteint 63 millions, d'où différence en plus, au profit de l'Allemagne, de 25 millions. Et la circulaire, endeuillée avec raison, nous explique que cette différence va s'accentuer d'une façon rapide. « Les statistiques les plus claires, nous dit-elle, les plus terribles aussi, relatives au mouvement de la population, sont à la portée de tous; on les trouve, entre autres, parfaitement groupées et étudiées, dans le nouveau livre de M. Bertillon sur la dépopulation de la France. C'est un devoir formel pour tout Français éclairé d'étudier cette question, car nulle autre n'a pour l'avenir du pays un intérêt aussi capital.

» Mais l'Allemagne, entend-on souvent dire, sera bientôt menacée comme la France, par la dépopulation. C'est absolument faux! Le taux de la natalité a augmenté en Allemagne jusqu'en 1875 pour atteindre à cette date 409 pour 10.000; si, depuis lors, il diminue, il n'en est pas moins encore de 330 pour 10.000 (contre 196 en France) et quand bien même il continuerait, comme c'est probable, à décroître, il ne s'en maintiendra pas moins à un chiffre élevé pendant au minimum quarante ou cinquante ans.

» De plus, alors que le nombre des jeunes ménages diminue tous les ans chez nous, il augmente en Allemagne, et continuera pendant au moins plusieurs dizaines d'années à augmenter, de 150.000 à 200.000 par an, cela en raison des excédents de naissances qui se sont produits durant les trente dernières années et qui se produisent encore actuellement. Il y a donc toutes chances pour que l'augmentation annuelle de la population allemande se maintienne durant les trois ou quatre prochaines décades à un niveau voisin de celui qu'elle atteint aujourd'hui (excédent des naissances sur les décès : 860.000 par an).

» Le chiffre de 100 millions pour la population de l'Allemagne en 1960, en admettant que ce pays n'ait pas, d'ici là, élargi ses frontières, doit être considéré comme un minimum.

» Le chiffre de 25 millions pour la population française en 1960, en admettant que nous ayons encore nos frontières actuelles, est jugé non seulement vraisemblable, mais plutôt même trop élevé par les statisticiens les plus éminents. »

— Cette perspective est moins que rassurante.

— Il n'est plus permis, nous affirme-t-on, de se faire aucune illusion à ce sujet; dans moins de 20 ans, la maîtrise de l'air appartiendra, comme actuellement celle de la mer, au pays qui pourra s'imposer les plus grands sacrifices financiers pour la construction de ses machines de guerre, et il s'agira là, comme pour la marine, de dépenses se chiffrant annuellement par centaines de millions. Nous ne pourrons pas plus, à ce point de vue, lutter sans nous ruiner avec l'Allemagne qui s'enrichit avec une rapidité sans exemple, que nous ne pouvons le faire actuellement pour la construction maritime, alors pourtant que l'écart des deux populations est beaucoup moins considérable qu'il ne le sera à l'avenir.

— Il est bon de jeter ce cri d'alarme par tout le pays, pendant qu'il est peut-être encore temps de réagir. — Ed. P.

Le Drame de la Rue du Château à Comines (France)

Une rixe mortelle due à l'ivresse — Les circonstances de la querelle

Que peut donc faire l'alcool, nous disait hier, la pauvre femme de Louis Calembier. Il mène au crime et c'est la conclusion à retenir de ce malheureux drame qui a passionné Comines dimanche soir.

Ce meurtre fut l'acte totalement inconscient d'un homme ivre-mort. Ceux qui l'ont vu, traîné plutôt que conduit par les gardes chargés de l'emmener au violon, se sont demandés comment un homme aussi anéanti, dont la tête et tous les membres vacillaient en tous sens, avait pu avoir la force de donner un coup mortel.

Louis Calembier n'est pas réputé comme violent, ni pour avoir la boisson mauvaise; d'autre part, la querelle qui s'est terminée par ce coup malheureux, était des plus futiles et la scène tout entière n'a pas duré cinq minutes, c'est dire à quel point l'ivresse de l'alcool en a été cause.

Voici sur ce triste événement, quelques détails plus précis :

Nous l'avons dit, le cabaret de la « Renaissance », situé à l'extrémité de la rue du Château, est constamment occupé par des logeurs cominois ou étrangers à la commune, qui y trouvent pour quelques sous, nourriture et abri, le tout bien propre.

Hubert Bosquart, et sa femme, qui n'ont pas d'enfant, y avaient, ainsi que les autres clients, leur chambre au premier étage.

Au rez-de-chaussée, à côté de la salle de débit, se trouvent deux places dont l'accès est voisin du comptoir. L'une d'elles, sert de cuisine et un peu aussi de réfectoire, l'autre de chambre à coucher pour les tenanciers. Bosquart avait mangé vers six heures, dans la première. Il était accompagné de sa femme et du cabaretier, et ivres tous trois. Ce dernier venait de passer dans la place voisine, lorsqu'il fut suivi par Bosquart. En titubant, celui-ci fit tomber un enfant de quatre ans, dont Calembier est l'aïeul et qu'il aime beaucoup.

Il se fâcha contre le logeur et beaucoup disent que ce fut le point initial de la querelle et du drame.

A l'interrogatoire toutefois, le cabaretier déclara en avoir voulu à Bosquart parce qu'il l'avait suivi dans une pièce où il n'avait que faire.

Bosquart lui aurait répondu par un coup de poing sur la tête, toujours d'après ses déclarations au magistrat qui l'interrogea. Calembier s'empara alors d'un couteau à trancher le pain que sa femme avait déposé comme d'habitude sur la cuisine, et frappa l'autre au cœur.

Le blessé fit encore un mouvement en avant ce qui eut pour effet de le faire choir sur son meurtrier et de l'inonder de son sang.

De cabaret on n'avait rien entendu, si ce n'est ces mots : « Achteur ta fait t'taque ». Ce qui peut se traduire ainsi : « Maintenant tu as fini, tu n'as plus besoin de travailler. »

A ces mots, la cabaretière, saisie comme on peut le penser, courut voir ce qui se passait, ainsi que quelques consommateurs. On s'imagine la scène qu'ils eurent sous les yeux.

Bosquart râlait et Calembier restait là, hébété, demandant pourquoi l'on faisait tout ce tintamarre.

M. Pitois, commissaire de police, arriva immédiatement, et tenta vainement d'obtenir de lui quelques explications. On sait le reste.

Calembier sera emmené ce matin, devant le juge d'instruction.

Aujourd'hui mardi, est attendu M. Duthilleul, médecin légiste. Les funérailles de Bosquart auront lieu mercredi.

LES AMES LIBRES

Education de la pureté par Luc Miriam. En vente aux librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot Tourcoing. Prix : Un franc. 94041

Faits Divers

Un nouveau gisement de radium

On annonce que des gisements de radium auraient été découverts dans les montagnes du Tatra, aux environs de Zakopane, en Galicie. Les professeurs Morozenicz et Rosen, de l'Université de Cracovie, qui se sont rendus sur les lieux, confirment la nouvelle et déclarent que les gisements sont aussi riches que ceux de la Bohême, qui fournissent, comme on sait, la plus grande partie du radium existant actuellement.

L'Université de Cracovie a décidé de faire poursuivre les recherches et d'inviter le gouvernement hongrois à envoyer des prospecteurs dans la partie du massif montagneux du Tatra qui se trouve sur son territoire.

L'aimable voisinage

De *Gil Blas* :

Une jeune et jolie pensionnaire d'un de nos théâtres lyriques assistait, hier, à un dîner officiel. Et les hasards de la table donnèrent pour voisin à la gracieuse Parisienne, un homme politique important, ancien ministre, réputé pour sa négligence envers lui-même.

A l'issue du dîner, on demandait à la charmante artiste :

— Eh bien! Comment l'avez-vous trouvé, ce voisin hirsute et grincheux? Est-il aussi vulgaire qu'on le raconte?

— Mais non, mais non, répondit la jolie jeune femme. On exagère beaucoup, et il n'est pas du tout insoucieux de lui-même. Tenez, il a nettoyé ses ongles tout le temps du dîner.

Une mort subite au Palais

Paris, 20 mars. — Un dramatique incident s'est produit aujourd'hui, quelques instants avant l'ouverture de l'audience de la neuvième Chambre correctionnelle, où se poursuivaient, pour les plaidoiries, les débats de l'affaire du pharmacien Brunet. M. Touzet, âgé de cinquante-six ans et sous-directeur de la société d'ambulances à laquelle appartiennent les trois infirmiers poursuivis, MM. Bergeron, Fagus et Gaude, venait de s'asseoir sur un banc quand il s'affaissa brusquement. Il avait succombé à une congestion cérébrale.

Une femme égorgée à Paris

Paris, 20 mars. — Cette nuit, des agents ont trouvé, rue Quincampoix, devant le numéro 24, une femme portant à la gorge une profonde blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Transportée à l'Hôtel-Dieu, cette femme, une nommée Berthe Roubin, n'a pas tardé à expirer.

Deux jeunes voleurs trop prodigues

Paris, 20 mars. — Deux jeunes gens, mal habillés, se présentaient hier à un guichet de la gare Saint-Lazare et, tirant une liasse de billets de banque, demandaient deux troisièmes pour Rouen.

Intriguée, la receveuse avertit M. Leroy, commissaire de police de la gare, qui fit filer les jeunes gens par des inspecteurs. Avant de prendre leur train, ils se rendirent dans un café où ils donnèrent un louis de pourboire au garçon. Edifiés, les inspecteurs arrêtèrent les trop prodigues consommateurs et les conduisirent au commissariat. Habilement cuisinés, ils avouèrent avoir dérobé 1.700 francs à un passementier du Sentier, pour faire la noce. Ils ont été envoyés au Dépôt.

Une Ligue de la Politesse

Mlle Cécile Meyer, qui tient absolument à bannir de son pays cette rudesse de mœurs dont certains Germains se glorifient, a fondé une « Ligue de la Politesse » à Berlin.

Mais cette évangélisatrice des bonnes manières ne veut pas s'en tenir à l'Allemagne; elle va soumettre au Conseil national des femmes italiennes, qui se réunit à Rome, un plan d'éducation universelle. Elle saisira aussi de ses projets les groupes américains et anglais, de sorte qu'une Ligue mondiale des femmes s'engagera à mener, sur tous les points du globe à la fois, un énergique combat pour la politesse.

Ce projet est peut-être chimérique, mais il part du moins d'une excellente intention.

L'éclipse de soleil

Un événement astronomique se prépare qui met en émoi les savants du monde entier. C'est l'éclipse totale de soleil qui se produira le 28 avril prochain. Elle ne sera malheureusement pas visible à Paris et nous n'aurons pas, comme en 1908, à préparer des verres fumés pour suivre le phénomène.

L'éclipse sera totale en plein océan Pacifique, de l'Australie à l'Amérique centrale.

La plus grande durée de la phase totale sera de 5 minutes 25 secondes. Elle aura lieu à 22 heures 36 minutes du temps moyen de Paris, c'est-à-dire que le phénomène aura lieu entre dix heures et demie et onze heures du matin (heure de Paris).

Dans sa plus grande durée, le phénomène sera observable non loin de l'île Christmas. A l'égard des phases partielles, elles seront visibles pour presque toute l'Océanie et l'Amérique du Nord.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

AU PEIGNAGE ALFRED MOTTE & Cie

Vers la reprise du travail

Un grand nombre d'ouvriers se sont présentés lundi matin au peignage de la rue d'Avelghem pour reprendre le travail.

Il y a actuellement environ trois cent cinquante peigneurs occupés.

Voici ce qui nous a été déclaré au Peignage relativement à la situation :

« Ce matin on a embauché au peignage Alfred Motte et Cie, tous les ouvriers que nécessitait l'alimentation très réduite actuelle et on continuera au fur et à mesure des besoins.

» Comme la maison Motte l'a dit samedi soir aux ouvriers qui y ont été reçus, l'arrêt de près de trois semaines a détourné beaucoup de laines du peignage. La marche faible d'avant la grève ne peut donc même plus être assurée.

» Les assortiments, femmes de jour, hommes de nuit, sans roulement ne pourront être remis en route que petit à petit.

» On a, en conséquence, engagé ceux qui ne pourront être réembauchés de suite, à chercher de l'ouvrage ailleurs pour éviter un trop long chômage. »

A l'apprêt de MM. Achille Senneville et fils

L'avis suivant a été placardé lundi dans l'usine de MM. Achille Senneville et fils :

« MM. Achille Senneville et fils, apprêteurs à Roubaix, informent leurs ouvriers que ceux-ci ayant rompu le contrat de travail, ne sont plus considérés comme faisant partie de leur personnel et sont, d'ores et déjà, remplacés. »

L'AGITATION DANS LE BASSIN DE VIGNEUX

Vigneux, 21 mars. — Le travail a complètement cessé ce matin, à Vigneux, dans toutes fouilles. Les ouvriers ont quitté les chantiers, obéissant au mot d'ordre qui leur avait été donné à l'issue de la réunion tenue hier à Juvisy.

On ne signale aucun incident.

Les Recensements

A ANNAPPES. — En 1906, le nombre des maisons était de 727, celui des ménages de 715 et le nombre d'habitants de 2.956.

Or, le dernier recensement donne comme chiffre d'habitants, 3.025, celui des ménages 755, et des maisons, 766.

Les quartiers qui fournissent le plus d'actes civils au point de vue de la natalité est le centre et principalement les rues de Lille, des Hallots et la Grand'Place; les autres sont généralement en baisse.

On voit par ces chiffres, combien les campagnes diverses entreprises au sujet de la dépopulation en France sont nécessaires.

A BOUVINES. — Le recensement de 1911 pour la commune donne les chiffres suivants : 145 maisons, 134 ménages, 598 habitants. Pour 1906 les résultats étaient de 143 maisons, 142 ménages et 589 habitants.

A CAMPHIN-EN-PÉVÈLE. — La population de Camphin-en-Pévèle, qui était, en 1906, de 1.122 habitants, est actuellement, d'après le recensement, de 1.174.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Les Services pénitentiaires

La question de leur rattachement au Ministère de la Justice. — L'opposition de la Gauche démocratique — L'impression dans le monde politique

Paris, 20 mars. — La décision de la Gauche démocratique de s'opposer au rattachement des services pénitentiaires à la Justice, par voie de décret, provoque une grosse émotion dans le monde politique.

Sur cette réunion, les membres du groupe se montrent très réservés. M. Chastenet, qui la présidait, se bornait à nous déclarer : Nous avons décidé de garder le secret sur nos décisions.

Nous avons pu savoir cependant ce qui s'est passé. M. Joseph Reinach a indiqué les lignes générales du discours qu'il compte prononcer. Il a l'intention de traiter la question au point de vue parlementaire. Il dira qu'il n'est pas admissible que la Chambre soit placée en face du fait accompli.

Le groupe a adopté cette thèse. Il a donné mandat à MM. Reinach et Dreion de parler en son nom. Ces deux orateurs demanderont à la Chambre de disjoindre l'article relatif au sous-secrétariat à la Justice jusqu'à ce que la Chambre ait statué.

Le gouvernement est très inquiet. Il sait qu'à la gauche radicale, la résistance pour être moins vive qu'à la gauche démocratique, est néanmoins très réelle.

On nous rapporte de bonne source, que M. Malvy aurait eu l'intention de présenter sa démission au président du Conseil. C'est M. Albert Sarraut qui l'en aurait dissuadé.

Il est difficile de faire un pronostic sur l'issue du débat. La question de confiance, posée par le Cabinet, modifiera bien des votes. C'est ainsi que M. Clémentel déclarait : Je voterai pour, tout en étant contre. La raison politique dicteta mon vote.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le ministère est mal parti. Le discours de M. Caillaux dans la séance d'aujourd'hui a mécontenté les radicaux. Il n'a été applaudi que par les socialistes-unifiés, nous disait M. Pichery.

De tous ces mécontentements qu'en sortira-t-il demain? On annonce que M. Maurice Long et peut-être M. Dalimier parleront en faveur du gouvernement, c'est un peu maigre. Les radicaux antiministériels espèrent que le cabinet n'aura une majorité que grâce aux suffrages des unifiés. S'il en était ainsi, ce serait sa condamnation et sa fin à brève échéance.

Les Evénements du Maroc

LA LUTTE CONTRE LES TRIBUS REBELLES

Paris, 20 mars. — L'« Agence Havas » publie les dépêches suivantes :

Tanger, 20 mars. — Mohammed El Guebbas, représentant du Sultan, communique, à notre correspondant, une lettre chérifienne concernant la situation de Fez au 16 mars. Le lendemain de l'attaque de Seratji, les Berabbers envoyèrent un émissaire au caïd M'Touggui, lui demandant d'entrer en pourparlers pour négocier leur soumission. M'Touggui, avec l'autorisation de Moulay-Hafid conversa hors les murs de Fez, avec les délégués des Berabbers, qui se plaignirent de l'exaction des caïds et demandèrent une entrevue avec le Sultan. Moulay-Hafid accepta. L'entrevue aura lieu le 14 mars. Le calme est revenu, les Berabbers ayant regagné leurs tribus. La mehallah continue à parcourir la région des Cherarda qui se soumettent.

Tanger, 20 mars (Fez, 14 mars). — Les Berabbers, revenus en nombre, brûlent la partie postérieure du palais d'été du sultan de Dar Debibagh, au jardin de Djenam Moulay Bénasser. Les troupes sont parties pour les repousser. Le Sultan ne s'est pas rendu à Emsella pour la prière.

N. B. — On remarquera que la première dépêche parle de la situation au 16 mars, mais qu'elle est muette sur les faits que relate la dépêche de Fez 14 mars.

Paris, 20 mars. — La situation dans les environs de Fez s'améliore sensiblement. Des lettres en date du 17 mars confirment qu'un accord est intervenu entre les Beni 'M'tir et le maghzen. Ils doivent venir demain égorger des taureaux devant Hafid à la suite de quoi ils obtiendront avec leur pardon, la liberté d'entrer à Fez. La meallah qui opère chez les Cherarda est dans une bonne situation. On attend la prochaine arrivée à Fez des délégués des Cherarda venant demander l'amende. Le sultan ne s'est pas rendu à Runchala à cause de la pluie torrentielle qui tombait.

LES PRÉSIDENTS de Chambres de Commerce

IMPORTANTE REUNION A PARIS

Paris, 20 mars. — L'assemblée des présidents des Chambres de commerce de France et d'Algérie s'est réunie aujourd'hui à Paris. Elle a entendu un exposé de M. Tourot, président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, relatif aux travaux des sous-commissions chargées d'examiner le projet d'impôt sur le revenu.

L'assemblée a renvoyé à sa Commission des ports maritimes l'étude des améliorations à apporter à la loi sur les inscriptions maritimes; cette Commission examinera en même temps le projet de loi relatif à l'autonomie des ports de commerce.

Sur la proposition de M. Coinier, président de la Chambre de Commerce de Lyon, l'assemblée décide d'appeler l'attention du gouvernement sur l'abréviation des délais de prescription pour les lettres de change et notamment sur le délai de six mois prévu pour le tireur, les endoteurs et leurs garants, délai qui semble insuffisant.

En fin de la réunion, les présidents décident de renouveler les instances faites individuellement par les Chambres de Commerce pour demander qu'aucune modification ne soit apportée aux privilèges de la Banque de France.

Le Gouvernement Général de l'Algérie

LE SUCCESSEUR DE M. JONNART

Paris, 20 mars. — D'après un bruit qui a couru avec assez de persistance dans la soirée, la candidature de M. Roume au gouvernement de l'Algérie, aurait rallié la majorité des membres du Cabinet. Ce bruit ne parait avoir aucun fondement; on fait remarquer que M. Roume est en ce moment administrateur de plusieurs grandes affaires financières qu'il lui serait difficile d'abandonner. C'est toujours M. Lutaud qui parait désigné pour recueillir la succession de M. Jonnart.

L'Agitation des Vignerons dans l'Aube

M. PAUL MEUNIER REÇU PAR M. MONIS

Paris, 20 mars. — M. Monis a reçu, ce soir, M. Paul Meunier, député de l'Aube, de retour de Bar-sur-Seine. Rien n'a transpiré de leur entretien, mais nous avons appris de bonne source que les barrois sont fort irrités contre leurs députés. Hier, à Polisot, M. Paul Meunier a été fortement conspué et peu s'en est fallu qu'il ne fut jeté dans la Seine avec son automobile.

Eboulement dans une mine

PLUSIEURS VICTIMES

Clermont-Ferrand, 20 mars. — A Saint-Eloi-les-Mines, houillère de la Bouble, un éboulement a enseveli plusieurs ouvriers. L'un d'eux, Joliot, père de famille, a été tué.

La Conquête de l'Air

ATTERRISSEMENT D'UN BALLON SUISSE A DIEPPE

Rouen, 20 mars. — Le ballon suisse « Adréa », piloté par le lieutenant Baerlach, ayant à bord trois autres personnes, a atterri, ce matin, à Dieppe. Il avait quitté Zurich hier matin. L'ascension a été favorisée par un temps splendide. Les voyageurs ont dû interrompre leur voyage en vue de la mer.

LE NOUVEAU PRIX DU « DAILY MAIL »

Londres, 20 mars. — Le *Royal Aéro-Club* publie aujourd'hui les conditions du nouveau prix de 250.000 francs du *Daily Mail* pour le plus rapide circuit de mille milles (1.609 kilomètres 300) entre le 22 juillet et le 5 août entre Brokland-Heedon, Edimbourg, Bristol, Brayton et Broklands. L'itinéraire est divisé en cinq sections. L'aviateur devra rester au repos pendant douze heures avant d'entreprendre de nouvelles sections.

LE NOUVEAU CABINET RUSSE

COUP DE BARRE A DROITE

Cologne, 20 mars. — On mande, de Saint-Pétersbourg, à la « Gazette de Cologne » : L'ukase relevant M. Stolypine de ses fonctions est signé. M. Kokovzoff devient président du Conseil. L'Intérieur sera confié soit à M. Turmer, soit à M. Makaroff, ancien sous-secrétaire d'Etat de ce ministère. M. Nératoff est chargé de l'administration des Affaires étrangères. Le nouveau Cabinet constitue un fort coup de barre à droite.

L'AGITATION EN PORTUGAL

TENTATIVE DE GRÈVE GÉNÉRALE

Lisbonne, 20 mars. — On sait qu'à la suite des graves incidents qui se sont produits récemment à Sétubal entre la troupe et les grévistes, ceux-ci pour protester contre la mort de deux des leurs avaient décidé de proclamer pour 24 heures, la grève générale. Diverses réunions furent tenues pour en fixer la date, mais l'opinion des syndicats ouvriers était très divisée. Néanmoins, une tentative a été faite aujourd'hui par les équipages des chalands que la garde républicaine a vite réprimée. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Lisbonne, 20 mars. — Des rixes se sont produites entre grévistes et non grévistes. De nombreuses arrestations ont été opérées parmi lesquelles celles de tous les chefs de syndicats partisans de la grève. Les rues de Lisbonne ont été très animées et des patrouilles de la garde républicaine ont parcouru la ville toute la journée. Les typographes de quelques journaux adhèrent à la grève, mais la plupart des ateliers ont travaillé.

LES GRÈVES

LA GRÈVE des DOCKERS à la ROCHELLE

La Rochelle, 20 mars. — Aujourd'hui, le chargement de plusieurs navires s'est effectué en présence d'agents de police et de gendarmes par des ouvriers et des journaliers des campagnes environnantes. Ce soir le personnel des deux usines, une d'engrais, l'autre de briquettes, a cessé le travail à la demande des dockers.

LE LOOK-OUT DE CHERBOURG

Cherbourg, 20 mars. — Ainsi qu'elle l'avait annoncé, l'entreprise Hersent a fermé ses chantiers ce matin. Les chômeurs, au nombre de 600, ont tenu une importante réunion pour aviser sur la situation.

GRÈVE DE MATELOTS A TRIEST

Triest, 20 mars. — Les matelots et chauffeurs des Compagnies de navigation et des armateurs de ce port, se sont mis, pour la plupart, en grève, par suite de divergences de vues avec les patrons dans la question du bureau des engagements pour la mer.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

A ROUBAIX

ROUBAIX, lundi 20 mars 1911.

2 h. soir, 13° au-dessus de zéro, 759, pluie ou vent.
5 h. soir, 11° au-dessus de zéro, 759, pluie ou vent.
8 h. soir, 8° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.

Mardi, 21 mars 1911.

Minuit, 7° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.
2 h. mat., 7° au-dessus de zéro, 758, pluie ou vent.

LES JOURNAUX DE PARIS de mardi matin

Paris, mardi, 21 mars.

L'AGITATION DES VIGNERONS

De la *Libre Parole* :

« Comment s'étonnerait-on de la violence de l'agitation, quand il est avéré que le pouvoir ne cède qu'aux violents. Je me garde d'intervenir entre la Marne et l'Aube. Là n'est pas la question. On s'est étonné que les vignerons de l'Aube aient attendu deux ans, pour résister à une loi dolosive et témoigner de leur mécontentement, mais il est vraisemblable que l'avènement de Monis et de Caillaux a déclanché le mouvement : la répression de la fraude a été le prétexte de la délimitation. Or, pour tous les vignerons de France, Monis et Caillaux sont les hommes de la fraude, l'un pour sa Chine truquée, l'autre pour ses interventions en faveur du beau-frère fraudeur. »

De la *Petite République* :

« Vraiment on serait mal venu à blâmer les protestataires de l'Aube. Qu'on laisse si l'on veut dans la Champagne délimitée les cantons du soissonnais qu'on y a introduits, d'autant que leur concurrence n'est nullement à craindre pour les viticulteurs voisins et qu'on y mette ceux qui doivent tout d'abord s'y trouver. Encore une fois la Champagne eut jadis Troyes pour capitale. »

De l'*Aurore* :

« Il y a deux ans, M. Monis fit triompher les viticulteurs girondins dont le rôle peut être comparé à celui des viticulteurs privilégiés de la Marne. Comment M. Monis va-t-il se tirer des difficultés actuelles? Peut-il reprocher aux vignerons de l'Aube de faire la grève de l'impôt, lorsque le Conseil général de la Gironde dont il était le président fit la grève du budget? C'est une situation vraiment curieuse pour un président du Conseil. »

ANOMALIE

Du *Gaulois* :

« La Chambre ne peut admettre que l'on crée un sous-secrétariat d'Etat quand on établit une figure de puzzle en réunissant péniblement des morceaux épars. Il devient de plus en plus certain que la République est faite pour servir les républicains et non les républicains pour servir la République. »

Nouvelles Régionales

Souhaits de bonne Fête à Sa Sainteté Pie X

Mgr Delamaire a fait parvenir, samedi dernier à S. E. le cardinal Merry del Val, pour être remis au Saint-Père, le télégramme suivant :

« Archevêque de Cambrai, archevêque coadjuteur, chapitre, clergé, fidèles du diocèse, à l'occasion de la fête personnelle du Saint-Père, vous présentent de nouveau leurs hommages de profond respect, d'attachement filial, de soumission entière, promettent pour demain d'innombrables et ardentes prières et demandent bénédiction. — Delamaire. »

Sa Sainteté a répondu immédiatement par le télégramme suivant :

« Rome, 19 mars 1911. — Saint-Père remercie vivement Mgr Sonnois et Votre Grandeur, le chapitre, le clergé et les fidèles du diocèse, de l'hommage filial d'attachement, et l'assurance de leurs prières; envoie de cœur à tous bénédiction apostolique. »

La rage à Lille

Le chien qui mordit la petite fille de M. Sautai, imprimeur, rue des Fossés, 14, examiné par un vétérinaire, a été reconnu atteint de la rage. C'est le même animal qui mordit, il y a quelques jours, Mme Declercq. Le chien de M. Sautai, qui avait été mordu également, a été abattu.

LES BANDITS DES FLANDRES

La femme d'Erkelbout, accompagnée de sa sœur Maria Erkelbout, s'est présentée mardi au Parquet de Dunkerque, pour demander à rentrer en possession des pièces à conviction qui furent saisies au cours des nombreuses perquisitions opérées au domicile de son mari. Il n'a pu être fait droit à sa demande.

POIDS ET MESURES. — Les vérificateurs des poids et mesures dont les noms suivent passent : M. Mairot, de Tourcoing, à Roubaix; M. Charpentier, d'Evreux, à Tourcoing; M. Petit, vérificateur-adjoint, de Lille à Neufchâtel; M. Croux, est nommé vérificateur-adjoint à Cambrai.

PERTE D'UN CHALUTIER A BOULOGNE. — Boulogne-sur-Mer, 20 mars. — Le chalutier à vapeur « Alexandrine » a coulé à l'entrée du port le bateau pilote « Marguerite nº 1 ». L'équipage a été sauvé.

TRAGIQUE SUICIDE A LAIRES. — M. Néprouvot, 57 ans, cultivateur, s'est tué en se tirant un coup de fusil dans la bouche. Le malheureux se plaignait depuis quelque temps d'éprouver de vives souffrances.

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons avec un vif regret la mort survenue, lundi matin, à Valenciennes, de Mlle Emilie Thellier de Poncheville, décédée dans sa 72e année, après une courte maladie.

Nous prions M. Thellier de Poncheville, son frère et sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Cotons Américains

New-York, 20 mars.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précéd.
MARS.....1911	14.42	14.39	14.34	14.31
AVRIL........	14.45	14.43	14.42	14.39
MAI..........	14.55	14.53	14.47	14.46
JUIN.........	14.44	14.3[illegible]	14.51	14.50
JUILLET......	14.42	14.35	14.56	14.55
AOUT.........	13.91	13.86	13.92	13.85
SEPTEMBRE....	13.05	13.04	—.—	—.—
OCTOBRE......	12.66	12.64	12.62	12.63
NOVEMBRE.....	12.68	12.58	12.56	12.60
DÉCEMBRE.....	12.55	12.53	12.53	12.55
JANVIER...1912	12.53	12.51	—.—	—.—
FÉVRIER......	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports de l'Intérieur..		2.000	1.000	Balles
Ports des Etats-Unis.		6.000	6.000	»

LA LAINE A LONDRES

Londres, 20 mars, 9 heures soir. — MM. Buxton, Ronald et Cie, ont offert aujourd'hui 13.000 balles, dont 6.500 de croisés et 1.800 de Cap. Les enchères sont très animées; les prix très fermes, tendent à la hausse. Demain, vente de 14.000 balles.